



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du mardi 12 décembre 2017

Délibération n° 2017-12-63

Autorisation à signer le marché de prestation pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif 2018

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 33

Conseillers titulaires présents : 25 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

Conseillers suppléants présents : 2 - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : 6 – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

Conseillers titulaires absents : 10 - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÜE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX

M. TURPIN, vice-président de la commission « environnement » indique que le marché de prestation pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif arrive à terme le 31 décembre prochain. Une consultation a été lancée le 2 novembre dernier pour un nouveau marché qui devra être effectif au 1^{er} janvier 2018, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

La commission des marchés publics s'est réunie pour l'ouverture des plis et analyse des offres. Nous avons reçu une seule candidature, celle de SOLIHA, prestataire avec lequel nous travaillions depuis deux ans. Cette offre a été jugée recevable, malgré une hausse importante des tarifs proposés.

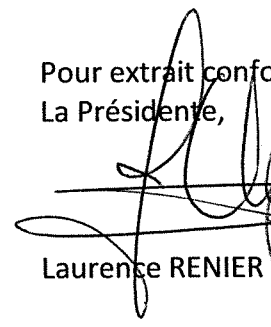
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 5 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 5 décembre 2017,
Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour réaliser le contrôle des installations
d'assainissement non collectif (contrôle du neuf et de l'existant),

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue par 29 voix POUR, 1
voix CONTRE (M. TASSEZ), et 3 ABSTENTIONS (MM. COULON, CHALINE et MARDESSON)**

Article 1^{er} : AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché à bons de commande avec
SOLIHA pour la période 2018-2019.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte juridique permettant la bonne
exécution de ce contrat.

Pour extrait conforme
La Présidente,


Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 15/12/2017
et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20171212-2017-12-63-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017